

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS****NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 19
Présents : 12
Votants : 14

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE ONZE FEVRIER A DIX HUIT
HEURES TRENTE**

**DATE DE
LA CONVOCATION**

31 janvier 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ARNAUD Maire.

**DATE
D'AFFICHAGE**

31 janvier 2019

2019/003

Présents : DOCO Adélaïde, ALIS Muriel, JACOLIN Serge, MICHEL Lotte, POCH Nicole, MARENCO Jean-Guy, CLEYET Jérôme, RISSO Bernard, ALLARD Caroline, DEBOOM François, MAINETTI Joëlle,

Absents excusés : LEFEVRE Florence, LALOYAUX André (donne procuration à JACOLIN Serge), RIPERT Hervé, FAVREAU Luce André (donne procuration à MAINETTI Joëlle)

Absents non excusés : DI FRAJA Françoise, BRIFFA Christine, SOUCHON Nicolas,

Madame DOCO Adélaïde a été élue secrétaire

**OBJET : POSITION DE LA COMMUNE SUR LE DEPLOIEMENT DU COMPTEUR
LINKY**

Monsieur le Maire après en avoir exposé les motifs l'amenant à proposer un avis défavorable à l'encontre de l'installation du compteur LINKY, aux fins de permettre aux administrés qui le souhaitent de pouvoir s'opposer à l'installation du dit « LINKY ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- *D'émettre un avis défavorable à l'encontre du déploiement du compteur LINKY sur la Commune.*

Fait en Mairie les jours, mois et an susdits.

**Le Maire
Stéphane ARNAUD**



**ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT
EN SOUS PREFECTURE LE
ET PUBLICATION OU
NOTIFICATION LE**